Image not found or type unknown

Mise aux normes ERP par le bailleur ou le locataire ?

Par **Benoit LESPECT**, le **14/02/2017** à **16:33**

Bonjour
Je suis propriétaire d'un bâtiment contenant 4 entreprises distinctes.
L'une d'elle vient de prendre un bail pour en faire un magasin d'archerie.
Donc il a besoin d'un ERP.
Les travaux d'aménagement incombent t'il au bailleur ou au preneur ?
Le bail ne stipule pas que le bâtiment n'est pas ERP. Nous ignorions également qu'il fallait passer par l'obtention de cette norme pour louer à un locataire souhaitant faire de mon local artisanal un magasin.
Pouvez vous m'en dire plus ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés